



Nouveaux règlements danois pour le contrôle du taux de freinage (PTI) des poids lourds

Pour le contrôle de l'effet de freinage sur le banc d'essais des freins à rouleaux, le Danemark a, jusqu'au mois de juillet 2008, appliqué un facteur de correction de 0,9 pour les freins à disque et à tambour. Ceci s'explique par la différence entre les taux de freinage sur le banc d'essai des freins à rouleaux et sur route.

Ci-après, les modifications apportées par le nouveau règlement :

1. Estimation du point 0 bar pour pression de cylindre de frein, 0 daN pour force de freinage.
2. A l'avenir, il y aura des facteurs de correction variant avec la pression de freinage.
3. A l'avenir, il y aura des facteurs de correction différents pour les disques à frein et les disques à tambour.

Facteur de correction pour freins à disque :

0,96 - 0,97 pour des pressions du cylindre de frein de 2 à 7 bars

Facteur de correction pour freins à tambour :

0,86 - 0,90 pour des pressions du cylindre de frein de 2 à 3 bars

0,90 - 0,97 pour des pressions du cylindre de frein de 3 à 7 bars

Le règlement modifié entrera en vigueur entre le 1er août 2008 et le 1er novembre 2008. La police peut appliquer ce règlement depuis le 4 juillet 2008. Ce règlement concerne aussi en partie des véhicules déjà immatriculés.

Par le passé, BPW a déjà tenu compte de ces spécifications danoises particulières pour le contrôle du taux de freinage en recommandant une conception plus élevée des véhicules dans la " Recommandation pour l'élaboration des calculs de freinage " TE-4018 (v. Site Web BPW).

A l'avenir, les conditions d'essai des freins à disque seront simplifiées par le nouveau règlement. Si des pressions de cylindre de frein élevées sont atteintes lors du contrôle, il n'y aura pas non plus de modification pour les véhicules à frein à tambour.

En cas de basses pressions de cylindre de frein, la déduction dépassera les 10% de la puissance de freinage précédente lors du contrôle. Cela risque d'entraîner un échec du contrôle.

Pour pouvoir contrôler les véhicules à freins à tambour comme jusqu'à présent, il convient donc de s'assurer que de hautes pressions de cylindre de frein sont atteintes lors du contrôle. Sans modification de la conception de freinage, ceci ne peut être obtenu que par un chargement complet ou partiel du véhicule.

=> C'est pourquoi les véhicules à freins à tambour ne seront à l'avenir plus présentés qu'en état complètement ou partiellement chargés.

En raison des prescriptions nationales, BPW décline toute responsabilité pour les réclamations relatives aux contrôles des freins à l'état non chargé ou lors de basses pressions de cylindre de frein.